Les 3 lois à connaitre par cœur

LOI HPST:

La loi HPST définit une nouvelle organisation sanitaire et médico-sociale qui vise à mettre en place une offre de soins graduée de qualité, accessible à tous et satisfaisant à l'ensemble des besoins de santé. Elle a été promulguée <u>le 21 juillet 2009</u> et publié au Journal Officiel du 22 juillet. Elle comporte 4 titres :

- La modernisation des établissements publics de santé (fonctionnement et organisation, qualité de la prise en charge et sécurité des soins, coopération, performance);
- L'amélioration de l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire ;
- La prévention et la santé publique ;
- L'organisation territoriale du système de santé (création des ARS, politique régionale de santé, systèmes d'information ...)

LOI KOUCHNER

Elle permet à chacun de mieux connaître ses droits, ses devoirs et les conséquences de ses actes ou de l'absence de ses actes. Elle garantit ainsi une meilleure prise en charge du patient. Cette loi a été pensée et construite pendant presque vingt ans grâce à tous ceux qui ont lutté contre le sida. Date <u>4 mars 2002.</u>

LOI LÉONETTI

La loi Claeys-Leonetti a renforcé le droit d'accès aux soins palliatifs mis en place dans la loi du **9 juin 1999**. Elle met à disposition les directives anticipées et la désignation de la personne de confiance, pour permettre à nos concitoyens d'exprimer leurs volontés.